

Sorry, but this page still haven't any translation.
We hope this will be fixed in the near future.

ecological and energy transition La charte d'amélioration renforce son action avec la démarche « Décarbonons »

Après une année 2024 marquée par des résultats en progression, les signataires de la Charte d'amélioration des ports renforcent leur engagement avec une nouvelle étape baptisée « Décarbonons ». Objectif : intégrer dès cette année la dimension climat et carbone dans les grilles d'audit annuel, afin de mieux mesurer l'impact des activités portuaires et encourager des pratiques plus vertueuses.

Published on 11/06/2025 - Updated 2/12/2025



©HAROPA PORT / Laurent Guichardon

Des filières engagées au service d'une logistique plus durable

Sur les ports franciliens, **les filières du BTP, du transit de matériaux, de la valorisation et du recyclage participent activement à la réduction des émissions grâce au transport fluvial**. Chaque année, **ce mode de transport évite plus d'un million de trajets poids lourds, soit près de 200 000 tonnes de CO₂ en moins** sur les routes franciliennes.

Membres de CAP, la quasi-totalité de ces acteurs s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue de l'insertion paysagère, environnementale et urbaine de leurs activités. **Ce dispositif - fondé sur l'engagement volontaire, les audits réguliers et la transparence, vise à favoriser l'acceptabilité des installations portuaires** auprès du grand public.

2024 : des audits en hausse, des résultats en progression

La dynamique est bien réelle : **170 audits ont été menés en 2024** par l'organisme indépendant Ecocert, dont 17 inopinés, **couvrant 55 entreprises, 30 ports et 7 canaux**. Résultat : une **note moyenne de 82,5 %**, en amélioration par rapport à 2023 (81 %).

Les résultats détaillés sont consultables sur [la carte interactive dédiée](#).

Cette transparence constitue un levier essentiel du dialogue avec les parties prenantes.

« Décarbonons » : une nouvelle grille d'audit pour intégrer les enjeux climatiques

En 2025, la charte franchit une **nouvelle étape avec la démarche « Décarbonons »**, en intégrant dans ses audits **des indicateurs liés à l'empreinte carbone et à l'adaptation au changement climatique**. Parmi les nouveaux critères figurent :

- la production et la consommation d'énergies renouvelables ;
- la réduction de l'usage des énergies fossiles ;
- l'adaptation aux risques climatiques (inondation, sécheresse) ;
- la préservation de la biodiversité (gestion de l'éclairage, végétalisation) ;
- la prise en compte de nouveaux enjeux réglementaires (PFAS, granulés plastiques).

Ces indicateurs permettront de suivre les progrès réalisés par les entreprises signataires et de mieux valoriser les actions en faveur d'une logistique bas carbone.

Avec cette évolution, les signataires de la charte réaffirment leur volonté de bâtir une logistique portuaire compétitive, responsable et respectueuse de son environnement.

